

## DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS

# L'enjeu de préserver le secteur des DM

**L'actualité est particulièrement dense pour le secteur des dispositifs médicaux.** Parmi les sujets sur lesquels le Snitem reste pleinement mobilisé figure la hausse des droits de douane américains, y compris sur les dispositifs médicaux... et le risque qu'ils provoquent des contre-mesures commerciales envisagées par la Commission européenne.

**L**a situation est préoccupante. Depuis cet été, des droits de douane à 15 % sont instaurés sur la quasi-totalité des produits et composants européens importés aux États-Unis (30 % prévus initialement), y compris les dispositifs médicaux (DM), tandis que les droits de douane existants sur les produits industriels originaires des États-Unis sont, eux, supprimés. Certaines importations à fortes teneurs en acier ou aluminium sont, par ailleurs, désormais soumises à une surtaxe sectorielle de 50 %. Enfin, « *le département américain du commerce a annoncé, le 24 septembre dernier, avoir ouvert une nouvelle enquête de sécurité nationale (enquête 232) sur les importations de certains DM, afin de potentiellement préparer la mise en œuvre de droits de douane supplémentaires sur les produits visés* », alerte Alexandra Leurs, responsable affaires publiques au sein du Snitem.

### L'ENJEU DE NE PAS « TAXER LA SANTÉ »

Les États-Unis constituent aujourd'hui le principal partenaire commercial de l'Union européenne (UE) dans le domaine des technologies médicales. « *Le Snitem s'est donc, dès les premières annonces du président Donald Trump en avril, mobilisé aux côtés du Syndicat de l'industrie du diagnostic in vitro (Sidiv), de la Fédération française des industries de santé (FEFIS), du Medef ou encore, de Medtech Europe et du Comité européen de coordination de l'industrie radiologique, électromédicale et de technologies de l'information pour les soins de santé (Cocir)* », rappelle-t-elle. Laurence Comte-Arassus, présidente du Snitem, a ainsi été reçue à l'Élysée par le président de la République, Emmanuel Macron, aux côtés d'Emmanuelle Valentin, présidente de la FEFIS, au regard

des enjeux majeurs pesant sur la filière. Les ministères en charge de la Santé, de l'Économie et de l'Industrie ont également été sensibilisés.

### POUR DES DROITS DE DOUANE « ZÉRO POUR ZÉRO »

« *Nous avons participé à plusieurs réunions interministérielles, dont l'une organisée le 30 juillet à Bercy, rassemblant huit ministres et les principales fédérations industrielles, relate Alexandra Leurs. Nous soutenons également les actions de Medtech Europe menées à l'échelle de l'UE, car nous souhaitons aboutir à la mise en place d'un régime commercial sans droits de douane pour les technologies médicales et leurs composants essentiels ou, à défaut, d'exclure ces dernières des contre-mesures actuellement envisagées par la Commission européenne. Notre objectif : préserver la compétitivité des entreprises, sécuriser les approvisionnements et garantir l'accès des patients et des professionnels de santé aux innovations* ».

### UN FIL D'INFOS ACTUALISÉ

Les échanges se poursuivent donc avec la Commission européenne, d'autant que, parmi les conséquences des décisions américaines sur les droits de douane, figure le risque qu'un grand nombre de produits soient détournés et redirigés vers le marché intérieur européen, éventuellement à des niveaux de prix bas. « *Pour tenir informés nos adhérents de l'avancée de ces travaux, nous actualisons au plus vite les informations dont nous disposons via notre extranet, sur la page dédiée "import-export de technologies médicales avec les États-Unis (droit de douane & mesure de rétorsion)"* », rappelle Alexandra Leurs.